

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant STEPHANIE DUGUAY	Numéro de permis 2012465	Date d'inspection Le 06 septembre 2019	
Nom de l'établissement Garderie Chez Steph		Numéro de téléphone (506) 727-0965	
Adresse 267 rue Paquet Caraquet NB E1W 1A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. Commentaires : l'exploitante débutera en septembre son cours de 60 hrs.	11(b)	20 déc. 2019	
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29. Commentaires : le permis devrait [être affiché en tout temps à la portée de la vue	21(a) – (d)	20 sept. 2019	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, Commentaires : les personnes contacts doivent être 2 personnes autres que les parents ou tuteurs.	24(1)(b)(iv)	20 sept. 2019	

<p>Commentaires généraux</p> <p>ratio ok lors e mon inspection</p> <p>Rappel: d'avoir les dossier des enfants complets (adresse...)</p> <p>L'exploitante débutera sa formation d'introduction en Éducation en septembre et terminera celui-ci en décembre.</p>
--

original signé par
Karine Basque

Le 06 septembre 2019

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Stephanie Duguay

Le 06 septembre 2019

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date